

## Les élus de la Comcom ont adopté hier à la majorité le budget primitif 2017, qui ne prévoit pas d'augmentation de la TEOM ni des taxes additionnelles. Pas de baisses non plus...

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a approuvé hier à la majorité son compte administratif 2016, et voté sans prises de parole des conseillers, dans un calme religieux, son enveloppe 2017. Le budget primitif du budget principal est établi à plus de 39,5 millions d'euros, dont près de 32,5 affectés à la section de fonctionnement, et 5,4 millions d'euros à l'investissement. Jean-Pierre Tuveri, premier vice-président de la Comcom, a rappelé les problématiques qui sous-tendent le budget : « *augmentation constante des prélèvements de l'Etat, continuité dans la baisse des dotations de l'Etat. Il n'y a pas de solutions miracle en 2017, il faut mettre en adéquation les charges et les produits de la communauté* ».

■ **Dépenses de fonctionnement** : elles sont en forte hausse (+102,57%), sur les charges de personnel principalement, et doivent s'élever à plus de 31,7 M€. « *Cela est dû à la nouvelle dépense*



Les élus ont adopté à la majorité le budget primitif 2017.

(Photo C.D.)

liée à l'attribution de compensations, et aux contributions obligatoires (FPIC et redressement des comptes publics) », a notamment expliqué Jean-Pierre Tuveri.

■ **Recettes réelles de fonc-**

**tionnement** : elles sont aussi en forte hausse (+95,70%) et sont estimées à plus de 32,1M€ en 2017.

■ **Les impôts** augmenteront de 0,4% du fait de la revalorisation de la loi de finances

2017, mais les élus communaux maintiennent les taux de la taxe additionnelle sur les quatre impôts (près de 10,4M€ de produit fiscal attendu).

« *La collectivité ne touche*

*pas à sa fiscalité*, a insisté Vincent Morisse, président de la Communauté de communes. *L'écart entre les recettes fiscales et les prélèvements d'Etat [environ 7,7M€, Ndlr] ne fait que diminuer. Il*

*nous reste très peu de marge de manœuvre (...) et un manque de visibilité cette année* ». Les taux de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) 2016 sont inchangés en 2017.

■ Les prévisions de **dépenses réelles d'investissement** restent stables. Une part importante sera affectée à l'extension et la réhabilitation de l'hôtel communautaire et au service des cours d'eau. Les recettes d'investissement sont en baisse, du fait d'un emprunt moindre en 2017.

■ Le remboursement du capital des **emprunts** sera faible (280 000€ en 2017). « *La Comcom est peu endettée* », a souligné le rapporteur. L'encours de dette par habitant reste faible, par rapport à d'autres collectivités de même strate.

Le vote a été adopté à la majorité (vote de Cogolin contre, quatre personnes présentes et une procuration, la deuxième invoquée n'ayant pas été reçue par la collectivité).

C.DUPONT